

Nombre de membres**en exercice:** 9**Présents :** 8**Votants:** 9**Séance du 28 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 22 juillet 2025, s'est réunie sous la présidence de Hervé GARNIER

Sont présents : Hervé GARNIER, Bertrand LACOSTE, Lisa LEMERCIER, Jean-Robert SELEBRAN, Tatiana NOVOSEL-MALOEVRE, Adeline GARNIER, Marcel DARDENNES, Philippe POTIEZ

Représentés : Patrick AUZOUX représenté par Philippe POTIEZ

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Bertrand LACOSTE

PROCES-VERBAL DE SEANCE

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 00 avec la lecture et l'approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2025. L'ensemble des membres présents approuve le procès-verbal présenté.

Désignation du secrétaire de séance : Bertrand LACOSTE

Présentation de l'ordre du jour.

Délibérations :**Poursuite étude du projet d'installation photovoltaïque avec la FDEL-TE-46**

Après avoir présenté à l'assemblée la pré-étude technico-économique réalisée par la FDEL-TE46 concernant un projet photovoltaïque sur le bâtiment de l'atelier communal en vue de faire de l'autoconsommation collective, M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la poursuite du projet.

La FDEL-TE46 pourra ainsi engager la mission bureau d'études structures afin de réaliser une analyse précise de la capacité de la structure à recevoir une installation photovoltaïque.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité, de poursuivre le projet et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document afférent.

Choix des artisans pour l'installation photovoltaïque à l'atelier communal

Trois entreprises ont été sollicitées pour présenter des devis pour équiper le nouvel atelier communal de panneaux photovoltaïques permettant d'assurer une autonomie partielle de la commune en énergie, notamment la salle des fêtes.

Une n'a pas donné suite, les deux autres ont été rencontrées deux fois sur le site, une seule a fait des propositions pour l'équipement électrique de l'atelier.

	Artisan 1		Artisan 2	
	Montant TTC		Montant TTC	
Carport	10 902.91 €	sans rénovation toiture garage	9 720.49 €	avec rénovation toiture garage
Kit photovoltaïque	14 764.12 €	9.375 kW triphasé	10 213.80 €	6 kW
Installation électrique garage + prise chargement véhicule			3 060.00 €	
Raccordement ENEDIS	1 658.88 €		1 658.88 €	
Plots ou dalle béton pour carport		devis ou en régie		devis ou en régie

Après débat, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise n°2 à l'unanimité.

Concernant le sol du carport, il est convenu d'étudier les possibilités de réaliser une chape en régie (volume estimé 3m3) car le site n'est pas accessible aux toupies à béton et le prix d'une pompe serait démesuré par rapport aux travaux à réaliser.

Répartition des travaux salle des fêtes en plusieurs tranches et demande de subventions

L'absence de DETR , nous constraint de retravailler le financement de la rénovation de la salle des fêtes afin de mieux cibler les demandes de financement.

Il est proposé :

Tranche 1 – Aménagements extérieurs

Comprend principalement :

- Le réaménagement de l'entrée du bâtiment ;
- La réalisation de la terrasse et de la pergola, ainsi que la création des deux portes d'accès (les ouvertures et la pergola doivent impérativement être réalisées simultanément pour garantir une bonne exécution) ;
- Le ravalement de façade ;
- Les aménagements liés aux modifications de réseaux.

Remarque : la pergola ne peut pas être rattachée à la rénovation énergétique, pour des raisons de phasage de chantier.

Tranche 1 - C'est la tranche où il est le plus difficile d'obtenir des subventions (Cauvaldor : fonds de concours 50 000 €)

Tranche 2 – Rénovation énergétique

Inclut notamment :

- Le remplacement des points lumineux par des luminaires LED, ainsi que le changement des prises (à vérifier pour intégration en rénovation énergétique – mais à traiter simultanément pour cohérence du lot électricité) ;
- L'installation d'un chauffe-eau thermodynamique pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) ;
- La mise en place d'un système de chauffage par pompe à Chaleur (PAC) ;
- Le remplacement de la menuiserie extérieure existante (espace de stockage n°2) ;
- La création d'un auvent et d'une pergola bioclimatique pour limiter la surchauffe des pièces exposées ;
- L'installation de systèmes d'occultation ;
- L'isolation thermique des espaces annexes (cuisine, salles de réunion, entrée), comprenant :
 - . Murs : isolant + revêtement (cuisine, salle de réunion n°2) ;
 - . Plafonds : isolant + revêtement (entrée, salles de réunion, cuisine) ;
 - . Sols : isolant + revêtement (cuisine, salle de réunion n°2).

Tranche 2 – C'est la phase la plus facile pour obtenir des subventions (Etat : CEE, Fonds Vert, DETR 2026 – Région : FRI, Département : FAST)

Tranche 3 – Aménagements intérieurs

Regroupe les travaux intérieurs restants :

- Création ou modification d'ouvertures (hors terrasse) ;
- Réalisation du sol de la salle principale ;
- Travaux de plomberie et équipements sanitaires ;
- Aménagement des sanitaires (équipements, faïence, mobilier) ;
- Travaux divers : bar, peintures, accrochage tableau, etc.

Tranche 3 - Etat : demande DETR 2026 – Région : FRI, Département : FAST

Il s'agit d'un premier découpage susceptible d'être adapté en fonction des possibilités. Les demandes de subventions seront faites par tranche. Chaque tranche aura son propre plan de financement.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de répartition et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à cette décision

Ce choix de scinder en trois tranches les travaux dispense de l'obligation de publier officiellement un appel d'offre pour un marché public.

Il est souligné que l'articulation entre les différentes tranches et les différents corps de métier devra être bien définie par S'Aisina pour éviter toute difficulté.

Autres points à l'ordre du jour

Rallye Castine :

L'Ecurie des 1000 Tours, organisatrice du 25ème Rallye Castine a sollicité les communes de Carlucet et Le Bastit afin d'organiser une spéciale le dimanche 8 mars 2026 sur le chemin de la Fontneuve (chemin de l'Ouysse au Bastit), le Combel du Gor et la route de Lacomté.

L'Ecurie des 1000 Tours s'engage à réparer les éventuels dommages causés sur les chemins par le passage du Rallye Castine et ce dans un délai maximum d'un mois.

Les réparations nécessaires seront déterminées par les deux parties en présence par des états des lieux faits de concert de la façon suivante :

- Etat des lieux une semaine avant l'épreuve.
- Etat des lieux dans la semaine qui suit le rallye.
- Etat les lieux après travaux.

Le délai d'exécution des travaux sera prolongé d'un nombre de jours égal à celui pendant lequel au moins un des phénomènes naturels ci-dessous dépassera son intensité limite.

- Pluie : 8 mm/ jours
- Gel : - 0°C

Une réunion de présentation à laquelle étaient conviés les conseillers a eu lieu à la mairie du Bastit le 11 juin.

Après débat, le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour signer la convention et l'autorisation de passage au Rallye Castine par 7 voix pour, 1 voix contre (Patrick Auzoux), et 1 abstention (Jean-Robert Sélébran)

- Aménagement du carrefour route sur les vignes / route du Sol d'Andral

L'Etat accorde une subvention de 3 989 € à la Commune de Carlucet au titre des amendes de police pour l'aménagement du carrefour de la route du Pouget et la route sur les vignes.

Il est proposé de faire des demandes de devis pour refaire le mur du croisement, y compris l'entrée de l'atelier communal. Les artisans sollicités seront : Sébastien POUSSE, Jean-François SERRES, Alain SERRES, et Théo BOYSSOU.

Le restant du mur de soutènement sera revu avec l'aménagement du reste de la parcelle.

- Arrêté préfectoral concernant le document-cadre identifiant les surfaces pouvant accueillir des installations photovoltaïques au sol compatibles avec l'exercice d'une activité agricole.

Dans la proposition de document-cadre de la Chambre d'Agriculture, des parcelles ont été identifiées et retenues malgré notre désaccord, entre le village et la route du Bastit, juste en-dessous de l'église. Cette proposition est incompatible avec le fait que le village est un secteur protégé des Bâtiments de France. Une telle implantation dénaturerait complètement la vue sur le village depuis la route de Bastit. Le Conseil Municipal ne comprend pas cette proposition alors même que les Bâtiments de France n'acceptent pas l'installation de panneaux sur les toits des bâtiments existants dans le périmètre du secteur protégé.

Par conséquent, il est convenu de faire un courrier à Mme la Préfète dans ce sens.

- Bâches incendie : point mise en place

La SAUR de Payrac s'est engagée sur la gratuité du remplissage des bâches. Le scenario retenu par le

technicien (remplissage par camion) est remis en cause par la direction qui propose la mise en place de compteurs (à notre charge). Le SDIS 46 est prêt à nous prêter les tuyaux de raccordement pour le remplissage. Des entreprises susceptibles de réaliser un transport d'eau seront contactées pour avoir un devis, et d'autres solutions vont être étudiées.

- Changement chaudière logement palier n°1

La carte informatique de la chaudière est hors service et il n'existe plus de pièces de rechange.

Un ballon d'eau chaude électrique a été mis en place.

Deux devis ont été sollicités :

- Chaudière à gaz

- Pompe à chaleur réversible

La seconde option, plus onéreuse, peut faire l'objet de co-financement de l'Etat (Certificats d'Economie d'Energie).

La Région et le Département conditionnent leur aide à la performance énergétique du logement, ce qui nécessiterait des travaux nettement plus importants.

Questions diverses

- Changement prestataire informatique : afin de fluidifier la communication et éviter au maximum que les mails de la Commune ne soient considérés comme des « indésirables », il est prévu de faire créer une nouvelle adresse mail avec un « nom de domaine ». Nous communiquerons sur sa mise en place le moment venu.

- La Commune a conventionné avec Emploi Services à Gramat pour la mise à disposition d'une femme de ménage chargée de l'entretien des bâtiments communaux.

- Suite à la demande de Patrick AUZOUX de faire respecter l'arrêté municipal interdisant la circulation des véhicules à moteur sur le chemin devant chez lui, les élus vont étudier les différentes solutions possibles (pose de panneaux, mise en place de potelets en bois...) ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Hervé GARNIER
Président de séance

Bertrand LACOSTE
Secrétaire de séance